



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délais de paiement

Question écrite n° 55759

Texte de la question

M. Philippe Cochet attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur les retards de paiement en matière de marchés publics des armées, qui mettent bon nombre de PME du BTP dans des situations financières catastrophiques. En outre, les intérêts moratoires versés par l'État ne couvrent que très rarement les taux d'intérêt exigés par les organismes bancaires auprès des PME du BTP se trouvant dans l'obligation de recourir à un prêt de trésorerie. Il lui demande quelles actions elle entend engager dans ce sens pour en finir avec une situation qui génère bon nombre de « dégâts collatéraux » dans notre économie.

Texte de la réponse

Le ministère de la défense porte la plus grande attention à la mise en oeuvre par ses services gestionnaires d'un suivi régulier de la mise en paiement des factures dans les plus brefs délais. Les intérêts moratoires prévus par la loi sont régulièrement payés aux entreprises concernées lorsqu'un retard est constaté. Compte tenu des difficultés signalées à la fin de l'année 2004 par un certain nombre d'entreprises, le ministère de la défense a mis en place, dès les premiers jours du mois de janvier 2005 et en liaison avec les services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, un dispositif de paiement transitoire au profit des entreprises ayant fait état de difficultés de trésorerie en raison du retard de paiement de leurs créances. Ce dispositif a ainsi permis de procéder à des paiements au titre de la gestion 2005 sur des opérations d'investissements ouvertes en 2004, avec plusieurs semaines d'avance par rapport à la pratique constatée les années antérieures. Ainsi, en janvier dernier, environ 1 100 factures ont été payées, pour un montant total de plus 700 millions d'euros. Plus généralement, le ministère de la défense, conscient de la nécessité d'entretenir des liens de confiance avec ses fournisseurs, a mis en place une mission directement rattachée au ministre et dédiée exclusivement aux relations avec les PME-PMI. Cette structure, à l'écoute de toutes les PME et PMI rencontrant des difficultés dans leurs relations avec les services acheteurs du ministère, traite au cas par cas les dossiers de PME et PMI ayant des difficultés de toute nature avec le ministère : retards de paiement, incertitudes sur la notification de commandes et litiges portant sur leur exécution. La mission s'efforce de rechercher toute voie d'action pour améliorer les relations des entreprises avec le ministère. La mission PME-PMI a également pour mandat de proposer des mesures pour simplifier les relations administratives entre le ministère et ses fournisseurs. Son effort porte notamment sur la mise en oeuvre de l'engagement de services par lequel le ministère de la défense entend établir durablement des liens confiants et transparents avec ses fournisseurs.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55759

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 662

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3746